

Thème 1 : Plan de gestion Foncier

Session unique: formation : 1 journée

I-Objectifs

A-Connaitre la politique de la banque mondiale et son application dans le PISEAU II.

B-Maitriser le cadre juridique Tunisien applicable dans le projet d'investissement dans le secteur de l'eau (PISEAU II).

C-Analyser les difficultés rencontrées dans l'application des procédures juridiques dans la mise en œuvre du PISEAU II

II-Progression pédagogique

9:30-11H
1^{ère} Séance

1- La politique opérationnelle de la Banque Mondiale OP 4.12

- **Cette politique couvre les conséquences économiques et sociales qui résultent des projets d'investissement financés par la Banque Mondiale**
- la cession involontaire
- l'acquisition à l'amiable
- l'occupation temporaire

- **Droits des personnes déplacées**
- D'être informées des options des droits se rattachant à la réinstallation.
- D'être consultées, soumises à plusieurs choix et informées des alternatives réalisables aux plans techniques et économiques.
- D'avoir une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes des biens directement attribuables au projet.

- **Questions-Réponses**

11:00-11:30H

Pause-café

11:30-13H
2^{ème} Séance

2- Le cadre juridique tunisien

- **La nature juridique des terres**
- Les terres domaniales
- Les terres privées
- Les terres collectives
- Les terres habous
- **Les lois régissant l'occupation des terres**
- L'occupation temporaire
- Les mécanismes amiables : acquisition, cession, et échange de parcelles
- L'expropriation pour utilité publique : l'indemnisation, voies de recours, publicité et information
- **Les procédures appliquées par l'Etat tunisien pour l'acquisition des terrains dans le cadre du projet**
- les procédures de la cession volontaire sont:
- détermination et information des ayants droits,
- consultation et information du public,



- les mesures de compensation,
- l'évaluation des biens,
- la formalisation de l'accord,
- les voies de recours,
- et le système de suivi

13:00-14:30H

Déjeuner

14h30-17 H

3^{ème} Séance

3- Les difficultés de mise en œuvre en matière juridique et procédurale du PISEAU II :

- **Similarités et différences entre les procédures et législation tunisiennes et la politique opérationnelle OP 4.12 de la Banque Mondiale au niveau de :**
 - Eligibilité des ayants droits
 - Information et consultation des ayants-droits
 - Mesure de compensation et d'aide
 - Evaluation des pertes causées
 - Les voies de recours
 - Formalisation de l'engagement
 - Le suivi de la réinstallation
- **Analyse des difficultés rencontrées en matière juridique dans la mise en œuvre du PISEAU II :**
 - conflits importants entre l'Administration et les populations concernant la cession des terres (plusieurs forages repris par les agriculteurs). (Analyse des solutions proposées).
 - difficultés en matière d'application des autorisations de passage de conduite (32% des microprojets ont des problèmes de passage de conduite).
 - difficultés en matière de transfert de propriétés vers le domaine public (66% des microprojets ont l'objet de cessions volontaires mais elles n'ont pas été établies conformément à la stipulation du DCQF).
- **Les recommandations pour résoudre les problèmes juridiques et de procédures dans le projet PISEAU II.**

Animateurs: Avocat : Maître Med Hedi ZINELABIDINE

Expert en affaires foncières : Monsieur Hamdi Mares

Experts en ingénierie de formation : Mr Bedoui Mongi et Mr Mensi Ahmed

III- Méthodes pédagogiques :

- Présentation par Power Point
- Discussions entre les participants et les Animateurs
- Travaux des groupes pour identifier les difficultés rencontrées en matière du PISEAU II et propositions des solutions (exposés des travaux des groupes).
- Rapport sur la journée par les participants.
- Evaluation de la journée par remplissage des fiches d'évaluation.



Thème 1 : Plan de gestion Foncier

Session unique: sensibilisation : 1 journée

I-Objectifs

A-Analyser les difficultés rencontrées dans l'application des procédures juridiques dans la mise en œuvre du PISEAU II

B-Présenter le cadre juridique tunisien et de la Banque Mondiale et expliciter les procédures qui permettent de résoudre les difficultés d'une manière simple.

II-Progression pédagogique

9:30-11:00H

1^{ère} Séance

1- Analyse des difficultés rencontrées en matière juridique dans la mise en œuvre du PISEAU II:

- conflits importants entre l'Administration et les populations concernant la cession des terres (plusieurs forages repris par les agriculteurs). (Analyse des solutions proposées).
- difficultés en matière d'application des autorisations de passage de conduite (32% des microprojets ont des problèmes de passage de conduite).
- difficultés en matière de transfert de propriétés vers le domaine public (66% des microprojets ont l'objet de cessions volontaires mais elles n'ont pas été établies conformément à la stipulation du DCQF).
- Les recommandations pour résoudre les problèmes juridiques et de procédures dans le projet PISEAU II

11:00-11:30H

Pause-café

11:30-13 :00H

2^{ème} Séance

2- Comment résoudre les difficultés rencontrées une par une ?

- identification de la difficulté
- présentation de la loi tunisienne
- présentation des procédures de la Banque Mondiale
- recommandations pour la résolution de la difficulté.

13:00-14:30H

Déjeuner

14:30-17:00H

3^{ème} Séance

3- Présentation des procédures de la Banque Mondiale et de la législation tunisienne

- **Les matières de la présentation des procédures**
- la cession involontaire
- l'acquisition à l'amiable
- l'occupation temporaire
- **Droits des personnes déplacées**
- D'être informées des options des droits se rattachant à la réinstallation.
- D'être consultées, soumises à plusieurs choix et informées des alternatives réalisables aux plans techniques et économiques.



- D'avoir une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes des biens directement attribuables au projet.
- **Questions-Réponses**
- **Conclusion de la journée**
- Résumé du séminaire en 5 points les plus importants.

Animateurs : Avocat : Maître Med Hedi ZINELABIDINE

Expert en affaires foncières : Monsieur HamdiMARES

III- Méthodes pédagogiques :

- Présentation par Power Point.
- Discussions entre les participants et les Animateurs.
- Travaux des groupes pour identifier les difficultés rencontrées en matière du PISEAU II et propositions des solutions (exposés des travaux des groupes).
- Conclusions de la journée de sensibilisation en 5 points.

